

DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI

Article 19 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La **partie demanderesse** doit déposer son mémoire **au plus tard 15 jours** après avoir déposé sa demande introductive d'instance au greffe de la Cour du Québec. Le défaut de déposer le mémoire à l'intérieur de ce délai peut entraîner le rejet de la demande introductive d'instance (article 115 de la Charte).

La **partie défenderesse** peut déposer un mémoire **au plus tard 30 jours** après avoir reçu notification du mémoire de la partie demanderesse (article 115 de la Charte).

Si l'une des parties ne respecte pas son délai, elle doit demander au Tribunal de la relever du défaut de déposer son mémoire dans le délai imparti. Elle doit également demander au Tribunal de prolonger le délai pour le déposer.

MARCHE À SUIVRE

NOTIFICATION

Vous devez notifier votre demande pour être relevé du défaut de déposer le mémoire dans le délai à toutes les autres parties au dossier.

La notification peut, par exemple, être faite par courrier recommandé, par service de messagerie (Purolator, Dicom, etc.) ou par huissier.

DÉPÔT AU GREFFE

Vous devez déposer votre demande pour être relevé du défaut accompagnée de la preuve de sa notification aux autres parties au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où le recours a été introduit et qui est indiqué sur la demande introductive d'instance. Elle doit être **déposée en 5 exemplaires**.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

- Fournir tous les renseignements demandés.
- Le numéro des notes explicatives réfère aux parties du formulaire portant le même numéro.
- Le présent formulaire doit être imprimé au recto uniquement.

1 DISTRICT ET NUMÉRO DE DOSSIER

Indiquez le district judiciaire et le numéro de dossier qui sont indiqués sur la demande introductive d'instance qui vous a été notifiée par huissier de justice.

2 IDENTIFICATION DES PARTIES

Indiquez le prénom et le nom de chacune des parties tels qu'indiqués dans la demande introductive d'instance.

3 CONTENU DE LA DEMANDE

- Complétez la phrase introductive à l'aide du menu déroulant.
- Inscrivez la date d'échéance pour le dépôt du mémoire.
- Indiquez les motifs pour lesquels votre demande pour être relevé du défaut devrait être accordée.
- Inscrivez la date jusqu'à laquelle vous demandez que le délai pour déposer le mémoire soit prolongé.
- Signez la demande pour être relevé du défaut.

4 DÉCLARATION SOUS SERMENT

Indiquez votre adresse complète.

Procédez à la signature de la déclaration devant une personne habilitée à recevoir un serment (ex. : un avocat, un commissaire à l'assermentation, un greffier).

5 AVIS DE PRÉSENTATION

Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis.

Indiquez le nom du palais de justice où la demande sera présentée et son adresse.

Signez l'avis de présentation.

6 ENDOS

La plupart des informations s'enregistrent automatiquement dans l'endos lorsque vous remplissez le présent formulaire.

Ainsi, vous n'avez qu'à indiquer votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

Vous devez brocher l'endos au dos de votre demande pour être relevé du défaut.

1 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
N° de dossier : _____

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
Greffes de la Cour du Québec

2

et

et

Parties demanderes
c.

et

et

Parties défenderesses

DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI
Article 19 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 6

3 **À L'UN DES HONORABLES JUGES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE,**

Le _____ expose ce qui suit :

Le _____ avait jusqu'au _____ pour déposer son
Date limite pour déposer le mémoire
mémoire au greffe de la Cour du Québec.

Le _____ a été dans l'impossibilité de déposer son mémoire avant cette date pour la ou les raison(s) suivante(s) :

Le _____ demande d'être relevé du défaut de déposer son mémoire dans le délai prévu à l'article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Le _____ demande que le délai pour déposer son mémoire soit prolongé par le Tribunal jusqu'au _____
Date

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la demande pour être relevé du défaut de déposer le mémoire dans le délai;

RELEVER le _____ du défaut de déposer son mémoire dans le délai;

PROLONGER le délai du _____ pour déposer son mémoire jusqu'au _____
Date

LE TOUT, sans les frais de justice.

SIGNATURE	SIGNATURE	SIGNATURE
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Signé à _____, Ville</p> <p>le _____ Date</p> <p>_____</p>	<p style="text-align: center;">2</p> <p>Signé à _____, Ville</p> <p>le _____ Date</p> <p>_____</p>	<p style="text-align: center;">3</p> <p>Signé à _____, Ville</p> <p>le _____ Date</p> <p>_____</p>

4

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e) _____ domicilié(e) et résidant au
Prénom et nom

Numéro Rue Appartement Ville Province Code postal

Affirme solennellement que :

- 1. Je suis le _____ .
- 2. Tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

Et j'ai signé à _____
Ville

Signature

Assermenté(e) devant moi,

À _____, le _____
Ville Date

Avocat / Greffier / Commissaire à l'assermentation

Nom en lettres moulées

5

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

Soyez avisé que la présente demande du _____ pour être relevé du défaut de déposer le mémoire dans le délai sera présentée pour adjudication à une date déterminée par le Tribunal des droits de la personne, au palais de justice de _____, situé au _____
Nom du palais de justice

Adresse du palais de justice

À _____, le _____
Ville Date

Signature

Nom en lettres moulées

No : [REDACTED]

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffes de la Cour du Québec)
DISTRICT DE [REDACTED]

et

et

Parties demanderes

c.

et

et

Parties défenderesses

**DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT
DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI**

Nom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]